



RAPPORT D'ACTIVITÉS CHER INGÉNIERIE DES TERRITOIRES 2022



www.cher-ingenierie.fr

édito

Au service des territoires

L'année 2022 a vu les élus confrontés à de nouveaux défis. La crise énergétique, la poussée inflationniste des matières premières sont venues s'ajouter aux nombreux sujets qui mobilisent quotidiennement les Maires et les Présidents des collectivités du Département.

En 2022, l'Agence Cher Ingénierie des Territoires (CIT), a tout particulièrement été sollicitée pour accompagner des projets liés à la transition énergétique (isolation des bâtiments et énergies renouvelables...). Pour répondre aux urgences actuelles, elle a su conforter et développer son expertise technique dans le domaine et affirmer notamment sa connaissance des dispositifs d'aides disponibles (veille sur les aides mobilisables, identification des co-financements, aide au montage des dossiers...).

Au travers de l'Agence, plus que jamais le Département se mobilise pour soutenir et accompagner les élus du territoire dans leurs préoccupations quotidiennes. En 2022, les adhésions ont continué de progresser, deux Communautés de Communes nous ont rejoints et aujourd'hui plus de 80% des Communes bénéficient de l'expertise départementale de l'Agence.

Le Conseil d'Administration et moi-même souhaitons que ce service reste accessible, aussi, cette année encore, la volonté est réaffirmée de n'augmenter ni le montant des cotisations ni le tarif horaire des interventions. Cette aide en ingénierie vient en complément des aides financières départementales dont vos territoires peuvent bénéficier. Nous mettons au service de vos projets, nos capacités d'ingénierie pour en permettre l'émergence et leur mise en œuvre opérationnelle.

Pour 2023, si la maîtrise des coûts reste un objectif, la qualité des interventions rendues est bien la priorité.

C'est pour cela que j'ai souhaité que soit étudiée d'une part le renforcement des moyens mis à disposition de l'Agence et d'autre part que soit lancé un chantier de co-construction du catalogue des prestations afin d'ajuster la pertinence de nos offres et d'anticiper les besoins futurs de notre territoire.

Ce rapport retrace l'essentiel de ce qui a été réalisé en 2022.

Jacques FLEURY

Président de Cher Ingénierie des Territoires
Président du Conseil Départemental du Cher



sommaire

L'Agence



Edito	p.1
L'Agence	p.3
Le cadre d'intervention	
La gouvernance	p.4
L'organisation de l'Agence en 2022	p.6
L'accompagnement des projets	p.7
Les cotisations	p.8
Les adhérents	p.10
Les Conseils d'Administration	p.15
Le budget 2022	p.16
Le débat d'orientation budgétaire 2023	p.17
Les réalisations 2022	p.18
Focus : la transition énergétique	p.22
Les projets réalisés en 2022 :	
Une étude pour la future station d'épuration de Vornay	p.24
Une halte touristique à Menetou Salon	p.25
Un pôle culturel à Argent-sur-Sauldre	p.26
Des voies communales à Avord	p.27
Le bourg aménagé à Bannegon	p.28
Une école nouvelle génération à St. Laurent	p.29
La rénovation du groupe scolaire à Lunery	p.30
Améliorer la sécurité à Chateaufort-sur-Cher	p.31
Nous contacter	p.32

Le Département du Cher a décidé de s'impliquer dans le domaine de l'ingénierie publique en créant en 2015 une Agence technique départementale pour accompagner les Communes dans leurs projets. Ce choix s'est imposé pour pallier notamment à la suppression en 2014 de l'assistance que l'Etat apportait aux Communes.

L'Agence Cher Ingénierie des Territoires (CIT) est un Etablissement Public Administratif (EPA) dont les services rendus à ses adhérents s'assimilent à des prestations intégrées. Elle apporte ainsi aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux qui le demandent, une aide à la décision dans les domaines de compétences du Département.

Depuis 2015, l'Agence Cher Ingénierie des Territoires apporte aux élus du Cher des réponses concrètes à leurs préoccupations quotidiennes afin de sécuriser leurs décisions et de les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

La raison d'être de l'Agence est d'intervenir dans les projets communaux et intercommunaux en intégrant **toutes les problématiques : architecture, paysage, urbanisme, environnement, tourisme, patrimoine, montage juridique et financier.**

« L'Agence se veut être un outil facile, accessible et souple dans son fonctionnement ».

Le cadre d'intervention

L'Agence a pour mission d'apporter aux Communes et aux Etablissements Publics Intercommunaux (EPI) adhérents qui le demandent, de l'assistance et du conseil dans les domaines techniques, financiers et administratifs.

Au-delà de cette première étape et, si le bénéficiaire le souhaite, l'Agence peut accompagner la collectivité dans la réalisation de son projet, à travers une convention d'Assistance Technique (AT) ou d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui en fixe les modalités administratives, techniques et financières.



L'Agence

L'Agence

La gouvernance

Conformément aux statuts, la structure est gouvernée par ses adhérents et par des représentants du Conseil Départemental.

L'Assemblée Générale

Son rôle : elle détermine les orientations de politique générale de l'Agence.

Sa composition : elle est composée des représentants délégués de chaque adhérent et de 6 représentants du Département du Cher désignés, dont le président du Conseil départemental, Président de droit de l'Agence CIT.

L'Assemblée Générale 2022

Elle s'est réunie le jeudi 15 décembre 2022 dans la salle du Duc Jean, à l'hôtel du Département de Bourges, en présence de près de 70 membres.



Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Présentation du rapport d'activités 2021.
- « Cher Ingénierie des Territoires au service des collectivités pour préparer les transferts de compétences eau et assainissement »
Intervention de Virginie Villemin (Cheffe du service de l'eau, Département du Cher).

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Lecture de la demande de la Commune de Touchay.
- Modification des statuts de l'Agence.

Zoom sur la modification des statuts 2022

Lors de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2022, une modification des statuts a été votée. La modification portait principalement sur des simplifications, mais introduit également une mesure favorable aux nouveaux adhérents à savoir l'exonération de la cotisation de l'année en cours pour toute adhésion intervenant après le 1^{er} juillet.

Il a été acté la suppression des prestations relatives aux usages des technologies de l'information et de la télécommunication. Des acteurs présents sur le territoire pouvant assurer ces prestations.

Le Conseil d'Administration

Son rôle : il représente l'exécutif, est chargé des conditions de fonctionnement et d'administration de la structure. Il comprend 12 membres, avec son Président Jacques Fleury, répartis en 2 collèges. Il délibère notamment sur le budget primitif, les décisions budgétaires, le tarif des interventions, la gestion du personnel et les conventions de partenariat (Assistance Technique et Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage). Il s'est réuni trois fois en 2022 (voir détail p.14).

Le collège des conseillers départementaux

composé de 6 membres désignés par l'assemblée départementale avec comme titulaires :

Jacques Fleury, Président
Philippe Charrette,
Patrick Barnier,
Catherine Rebottaro,
Daniel Fourré,
Serge Mechin

et leurs suppléants :

Marie-Line Cirre,
David Dallois,
Sophie Chestier,
Florence Pierre,
Patrick Bagot,
Franck Michoux.

Le collège représentatif des adhérents

composé de 6 représentants désignés par les adhérents avec comme titulaires :

Manysse Jacquin-Salomon,
Philippe Moisson,
Olivier Hurabielle,
Rémy Pointereau,
Gabriel Pons,
Pascal Margerin
et leurs binômes :
Pierre Grosjean,
Guy Lemonnier,
Edith Michellie,
Damien Prely,
Jean-Claude Rimbault,
Dominique Lévêque.

* La cotisation annuelle n'est due que pour les adhésions intervenant avant le 1^{er} juillet de l'année concernée (sous conditions statutaires).



L'Agence

L'organisation en 2022

Une équipe permanente et les agents du Département

L'Agence Cher Ingénierie des Territoires est organisée autour d'une équipe resserrée aux compétences pluridisciplinaires. Elle assure le fonctionnement général de l'Agence et prend en charge des dossiers dans des secteurs d'expertises déterminées (bâtiment, aménagement, urbanisme, environnement, foncier, tourisme,...).
En 2022, Corinne Guédé est venue renforcer l'équipe.



De gauche à droite : **Mathias Bouguereau**, chef de projets bâtiment, directeur, **Nathalie Legros-Loriot**, assistante administrative et comptable, **Benoît Bland** chef de projets aménagement, tourisme, environnement et foncier et **Corinne Guédé** cheffe de projets bâtiment.

Le principe retenu à la création de l'Agence, a été la mise à disposition des services du Département pour la réalisation de missions de conseil et d'assistance ainsi que pour les missions d'Assistance Technique (AT) ou d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Cette collaboration est organisée dans le cadre d'une convention de mutualisation passée entre l'Agence et le Département.

L'appui des services du Département

En 2022 le recours aux services du Département pour la réalisation de missions de conseil et d'assistance a mobilisé **98 agents**, représentant près de **8 000 heures de travail**.

En 2022, 98 agents départementaux sont intervenus pour le compte des adhérents.

L'Agence

L'accompagnement des projets

> Conseils, aide et assistance tout au long du projet.



> **260 dossiers traités en 2022**

Une palette d'expertises
l'Agence CIT s'appuie sur les compétences du Conseil départemental :

- AMÉNAGEMENTS URBAINS
- VOIRIE
- BÂTIMENTS
- EAU ET ASSAINISSEMENT
- DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT ET TOURISME
- RESTAURATION MUNICIPALE OU INTERCOMMUNALE
- PROJETS À CARACTÈRE SOCIAL

L'Agence

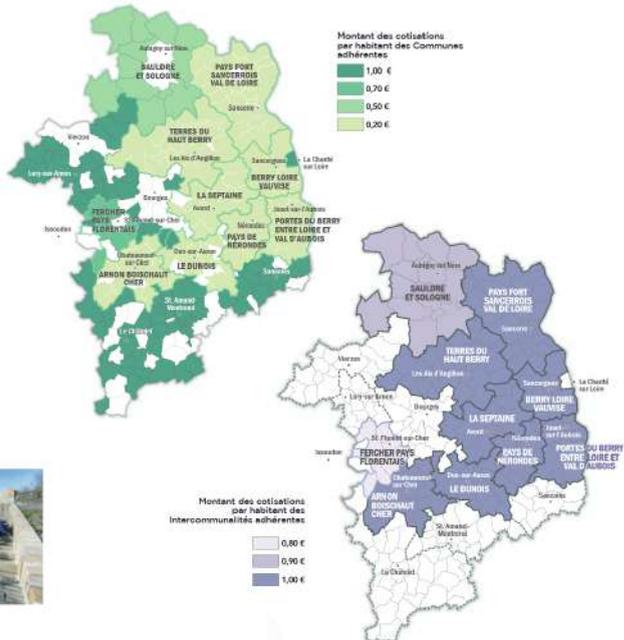
Les cotisations

L'adhésion fait l'objet du versement d'une cotisation annuelle d'un montant fixé par le Conseil d'Administration. Cette cotisation est établie de la manière suivante :

- Pour les EPCI, la cotisation est modulée en fonction du niveau d'adhésion des Communes qui les composent.
- Pour les Communes qui adhèrent sans que l'EPCI auquel elles sont rattachées n'adhère : l'adhésion est de 1 € par habitant.

Taux adhérents	EPCI	Commune
0	-	1€
inférieur à 25%	0,70 €	0,90 €
de 25% à 50%	0,80 €	0,70 €
de 50% à 75%	0,90 €	0,50 €
supérieur à 75%	1€	0,20 €
Conseil Départemental 18	1,30 €	
Syndicat Départemental	0,10 €	
Syndicat Intercommunal	0,40 €	

Le montant des cotisations des adhérents n'a jamais été augmenté depuis 2015, date de la création de l'Agence. Ceci est une volonté réaffirmée en 2022 par le Conseil d'Administration.



Carte des adhérents 2022

Communes et Communautés de Communes



Les adhérents

10 communautés de communes adhérentes = 118 322 habitants
 Arnon-Boischaux-Cher
 Berry-Loire-Vauvise
 Terres du Haut Berry
 Pays Fort-Sancerrois-Val de Loire
 La Septaine
 Saultre et Sologne
 Pays de Nérondes
 Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
2022 :
 Fercher
 Le Dunois

2 syndicats départementaux = 132 833 habitants (sans double compte)
 Syndicat Canal de Berry
 Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

258 adhérents
 + 232 communes
 + 10 communautés de communes
 + 13 syndicats de communes
 + 2 syndicats départementaux
 + Le Département du Cher

13 syndicats intercommunaux = 29 015 habitants
 SIAEP Brinon-Clémont
 SIAEP Presly-Ennordres
 SIAEP Lury - Chéry - Cerbois
 SIAP Genouilly - Dampierre en Gracay - St. George sur la Prée
 SMAEP de Nérondes
 SIAEP Drevant
 SIAEP Menétréol - Thouvenay - St. Bouleze
 SIAEP Azy - Etréchy
 SIAEP Barlieu
 SIVU Fontaine St. Clair
2022 : SIAEP Farges - Villabon
 SIVOM Sologne Pays Fort
 SIAEP Cuffy
 Cours les Barres

Le Département du Cher adhère à l'Agence et soutient son fonctionnement



Les adhérents

Au 31 décembre 2022, les 257 adhérents (+ le Département du Cher) que compte l'Agence se répartissent comme suit :

Années	Communes	Communauté de Communes	Syndicat de communes	Syndicat départementaux	Total
2018	181	8	6	1	196
2019	193	8	6	1	208
2020	211	8	10	2	231
2021	225	8	11	2	246
2022	232	10	13	2	257

+ 232 communes adhérentes

Achères	Bué	Croisy
Ainay-le-Vieil	Bussy	Crosses
Les Aix-d'Angillon	La Celle	Cuffy
Allogny	La Celle-Condé	Oulan
Allouis	Chalivoy-Milon	Dampierre-en-Crot
Apremont-sur-Ailier	Chambon	Dampierre-en-Gracay
Arcay	La Chapelle-d'Angillon	Drevant
Arcomps	La Chapelle-Hugon	Dun sur Auron*
Argent-sur-Sauldre	La Chapelle-Montinard	Épineuil-le-Fleuvel
Argenvières*	Charentonnay	Etréchy
Arpheuilles	Charly	Farges-Allichamps
Aubinges	Chassy	Farges-en-Septaine
Auy-sur-Aubois	Châteaumeillant	Feux
Avord	Châteauneuf-sur-Cher	Flavigny
Azy	Le Châtelat	Foëcy
Bannay	Chaumoux-Marcilly	Fussy
Bannegon	La Chapelotte*	Gardfort
Barlieu	Le Chautay	Garigny
Baugy	Chavannes	Genouilly
Beddes	Chéry	Germigny-l'Éxempt
Belfes	Chezal-Benoit	Givardon
Belleville-sur-Loire	Civray	Groises
Bengy-sur-Craon	Clémont	Gron
Berry-Bouy	Colombiers	La Groutte
Bessais-le-Frontental	Concessault	La Guerche-sur-l'Aubois
Blancafort	Corcuoy	Le Henrichemont
Blet	Cornusé	Hery
Bouleret	Cours-les-Barres	Humbigny*
Brécy	Couy	Ignol
Brinay	Couargues*	Ineuil
Brinon-sur-Sauldre	Crézacny-en-Sancerre	Ivoy-le-Pré
Bruère-Allichamps		Jalognes

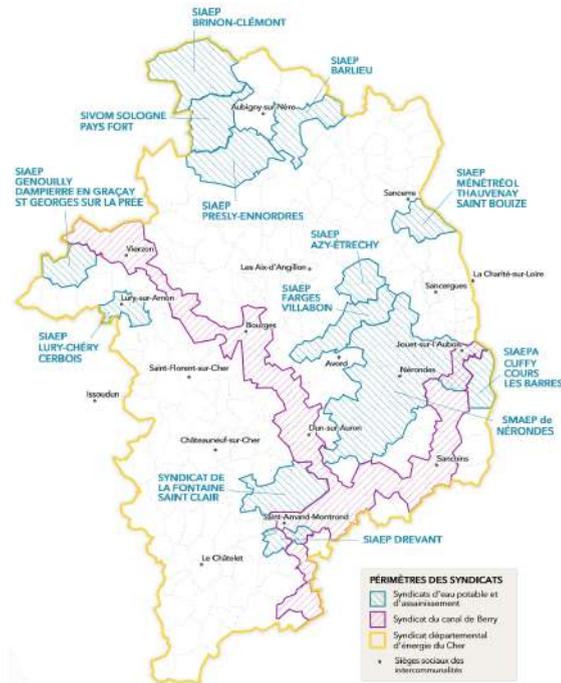
Les adhérents

Jars	Orval
Jouet-sur-l'Aubois	Osmercy
Jussy-Champagne	Ourouer-les-Bourdelins
Jussy-le-Chaudrier	Parassy
Lapan	Parnay
Lazenay	Pigny
Léré	Plou
Lévet	Poisieux
Le Subdray	Le Pondy
Lignières	Précly
Limeux	Presly
Lissay-Lochy	Preuilly
Loye-sur-Arnon	Quantilly
Lugny-Champagne	Guincy
Lunery	Reigny
Lury-sur-Arnon	Rézac
Marçais	Rians
Marouil-sur-Arnon	Sagonne
Marmagne	Saint Amand-Montrond
Marseilles-les-Aubigny	Saint Baudel
Massay	Saint Bouize
Meillant	Saint Caprais
Menetou-Couture	Saint Denis-de-Palin
Menetou-Ratel	Saint Eloy-de-Gy
Menetou-Salon	Sainte Gemme-en-Sancerrois
Ménétréol-sous-Sancerre	Saint Georges-de-Poisieux
Ménétréol-sur-Sauldre	Saint Georges-sur-la-Prée
Méry-es-Bois	Saint Georges-sur-Moulon
Montigny	Saint Germain-des-Bois
Montlouis	Saint Germain du Puy*
Mornay-Berry	Saint Hilaire-de-Court
Morogues	Saint Hilaire-de-Gondilly
Moulins-sur-Yèvre	Saint Hilaire-en-Lignières
Nancay	Saint Laurent
Nérondes	Saint Léger-le-Petit
Neuilly-en-Dun	Saint Loup-des-Chaumes
Neuilly-en-Sancerre	Saint Martin-d'Auxigny
Neuvy-Deux-Clochers	Saint Martin-des-Champs
Neuvy-le-Barrois	Saint Maur
Neuvy-sur-Barangeon	Sainte Montaine
Nohant-en-Goût	Saint Outille
Nohant-en-Gracay	Saint Palais
Le Noyer	Saint Pierre-les-Bois
Nozières	Saint Pierre-les-Étieux
Oizon	Saint Priest-la-Marche
Orcenais	Saint Satur

Sainte Solange
Sainte Thorette
Saint Vitte
Sancerres
Sancergues
Sancerre
Sancoins
Santranges
Savigny-en-Sancerre
Savigny-en-Septaine
Sennecey
Sens-Beaujeu
Serruelles
Sevry
Sidialles
Soulangis
Soye-en-Septaine
Subigny
Sury-Près-Léré
Sury-en-Vaux
Sury-es-Bois
Tendron
Thaumiers
Thauvenay
Thou
Torteron
Uzay-le-Venon
Vailly-sur-Sauldre
Vailenay
Vasselay
Veaugues
Venesmes
Verdigny
Vereaux
Vernais
Vesdun
Vignoux-sous-les-Aix
Villabon
Villegenon
Villeneuve-sur-Cher
Villequiers
Vinon
Varly*
Vornay
Vouzeron*

* 8 nouveaux adhérents 2022

Carte des syndicats adhérents 2022



Les Conseils d'Administration 2022

Le Conseil d'Administration (CA) s'est réuni trois fois en 2022 pour examiner les ordres du jour suivants :

31 janvier 2022

- Approbation du compte-rendu du 24^e Conseil d'Administration - CA du 17 décembre 2021.
- Approbation des tarifs applicables pour le calcul de la cotisation forfaitaire annuelle des adhérents pour l'année 2022.
- Approbation du budget primitif 2022.
- Prise en compte de la modification de la composition du Collège 1 des représentants du Conseil départemental. Désignation de David Dallois comme suppléant.

27 juin 2022

- Approbation du compte-rendu du 25^e Conseil d'Administration - CA du 31 janvier 2022.
- Approbation du compte de gestion 2021.
- Approbation du compte administratif 2021.
- Inscription du résultat 2021.
- Approbation de la décision modificative n°1-2022 au budget 2022.
- Approbation des taux d'avancement de grade.
- Création d'un poste administratif de Cat C à temps complet.

29 novembre 2022

- Approbation du compte-rendu du 26^e Conseil d'Administration - CA du 27 juin 2022.
- Approbation du tarif horaire 2023 bouquet de service.
- Approbation du tarif horaire 2023 nouvelles conventions.
- Rapport d'orientation budgétaire 2023.
- Approbation des dispositions relatives à l'utilisation des ressources informatiques et téléphoniques de Cher Ingénierie des Territoires.
- Autorisation de la signature de la convention de délégation de missions liées à l'utilisation du site emploi territorial.
- Validation du Document unique et d'évaluation des risques professionnels de l'Agence Cher Ingénierie des Territoires.
- Approbation de la gratification des stagiaires des enseignements secondaire et supérieur.
- Modification des grades associés à l'emploi de chef(fe) de projet Bâtiment.
- Fixation du tableau des effectifs des emplois permanents.
- Approbation de la convention de mise à disposition de Mme Corinne Guede dans le grade de Technicien principal 1^{er} classe dans l'emploi de Cheffe de Projet.
- Approbation de l'organisation du temps de travail à Cher Ingénierie des Territoires.
- Approbation des conditions et des modalités de compensation des heures supplémentaires réalisées par les agents.
- Institution du Compte Epargne Temps (CET) et approbation des conditions et des modalités de fonctionnement.
- Fixation des jours de réduction du temps de travail « collectifs » pour l'année 2023.
- Modification du règlement intérieur de l'Agence CIT.

Le budget 2022

Compte administratif

L'exécution du budget de l'exercice 2022 fait apparaître les résultats suivants :

- En 2022, les cotisations ont continué d'évoluer à la hausse avec l'adhésion de nouvelles Communes et syndicat (8 Communes supplémentaires et 3 syndicats d'eau et 2 Communautés de Communes). Le recrutement tardif dans l'année (octobre) de la cheffe de projet bâtiment a engendré une baisse des charges de personnels.
- Le poste achat d'études correspond au remboursement au Département des prestations dues au titre du bouquet de service et le remboursement des prestations d'assistance sur conventions.

NATURE DES RECETTES	PRÉVUES HT	RÉALISÉES HT	ÉCART RÉALISÉ/BUDGET
Cotisations des adhérents	506 000,00 €	518 085,40 €	12 085,40 €
Ventes de prestations	100 000,00 €	120 011,40 €	20 011,40 €
Arrondi PASS	100,00 €	1,87 €	-98,13 €
Total des recettes	606 100,00 €	638 098,67 €	31 998,67 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2021 reporté	203 473,80 €	-	-
TOTAL	809 573,80 €	-	-

NATURE DES DÉPENSES	PRÉVUES HT	RÉALISÉES HT	ÉCART RÉALISÉ/BUDGET
Achat d'études	330 000,00 €	322 775,00 €	- 7 225,00 €
Autres dépenses de fonctionnement	70 000,00 €	38 546,45 €	- 31 453,55 €
Charges de personnel et frais assimilés	409 473,80 €	259 518,59 €	- 149 955,21 €
Autres charges de gestion courantes	100,00 €	99,69 €	- 0,31 €
Total des dépenses	809 573,80 €	620 939,73 €	- 188 634,07 €

L'Agence enregistre un résultat positif pour la cinquième année consécutive.

Résultat de l'année 2022	17 158,94 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2021 reporté	203 473,80 €
RÉSULTAT CUMULÉ de fonctionnement 2022	220 632,74 €

Le débat d'orientation budgétaire 2023

Les orientations budgétaires prises en compte pour l'élaboration du budget 2023 sont les suivantes :

NATURE DES DÉPENSES	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022 SFH + BS	OB 2023	ÉCART
II - Charges à caractère général (achat d'études)	285 000,00 €	320 000,00 €	281 000,00 €	- 49 000,00 €
II - Autres dépenses de fonctionnement	38 000,00 €	70 000,00 €	38 700,00 €	- 33 300,00 €
II - Charges de personnel et frais assimilés	285 000,00 €	409 473,80 €	370 000,00 €	- 99 473,80 €
65 - Autres charges de gestion courantes	100,00 €	100,00 €	100,00 €	-
TOTAL des dépenses	606 100,00 €	809 573,80 €	627 800,00 €	- 181 773,80 €

NATURE DES RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022 SFH + BS	OB 2023	ÉCART
70 - Produits des services - cotisations	506 000,00 €	506 000,00 €	515 700,00 €	9 700,00 €
70 - Produits des services - ventes prestations	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	-
75 - Autres produits d'activité	-	100,00 €	100,00 €	-
70 - Remboursement MAD2	100,00 €	-	12 000,00 €	12 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	-	-203 473,80 €	-	-203 473,80 €
TOTAL des recettes	706 100,00 €	809 573,80 €	627 800,00 €	- 181 773,80 €

LES DÉPENSES

Charges à caractère général (achats d'études)

Ce poste comprend notamment le remboursement au Département des prestations dues au titre du bouquet de service et le remboursement des prestations d'assistance sur conventions. Malgré la hausse du nombre d'adhérents, il est proposé de maintenir au même niveau que les années précédentes afin d'anticiper un éventuel ralentissement conjoncturel des sollicitations.

Autres dépenses de fonctionnement

Les dépenses restent stables, la ventilation est modifiée (poste assurance revalorisé notamment).

Charges de personnel et frais assimilés

Les charges de personnel sont en augmentation par rapport à 2022 pour trois raisons principales :

- Le passage à temps complet de l'assistante administrative et comptable,
- La hausse du point d'indice (+ 5 000 €),
- La prévision des évolutions de carrières.

Malgré cette hausse, les charges de personnel restent globalement équivalentes aux années antérieures.

LES RECETTES

Produits des services - Cotisations

Les adhésions ont continué à progresser en 2022 avec notamment l'adhésion de deux nouvelles Communautés de Communes (FerCher et le Dunois), de 3 syndicats (SIVOM Sologne Pays Fort, SIAEP Farges Villabon et SIAEP Cully Cours les Barres) et de 8 communes.

Produits des services - Ventes de prestations

Pour 2023, au regard du nombre de conventions signées, le budget reste sur les prévisions antérieures. En 2022, 34 conventions ont été signées, représentant un montant 138 349 € HT (en 2021, 52 conventions ont été signées représentant un montant d'environ 232 000 € HT). La prévision prend en compte le volume du reste à facturer sur les conventions signées en 2022.



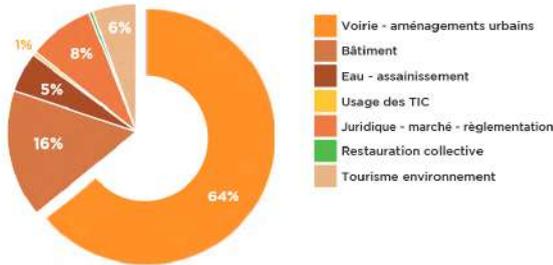
Les réalisations 2022

Au titre du bouquet de services

Les sollicitations en 2022 restent soutenues même si l'on note un fléchissement au regard de 2021 qui absorrait les retards générés par l'année de pandémie. La part des demandes relevant du domaine routier reste prépondérante. Les demandes relatives aux bâtiments se maintiennent à un niveau important (demandes liées aux économies d'énergie). On note une progression des sollicitations en lien avec les projets touristiques (renforcement de la compétence en interne).

MISSION - ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Voirie - aménagements urbains	206	186	123	159	221	139
Bâtiment	52	38	12	37	43	35
Eau - assainissement	34	15	9	24	23	11
Usage des TIC	36	20	6	0	0	1
Juridique - marché - réglementation	46	11	15	14	14	18
Restauration collective	-	-	-	-	4	1
Tourisme	-	-	-	-	4	12
Autres domaines	11	22	0	8	6	0
TOTAL	385	292	165	242	315	217

Répartition des domaines d'intervention sollicités en 2022



Les réalisations 2022

Missions d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) et d'AT (Assistance Technique)

Le nombre très élevé des conventions signées en 2021 s'est répercuté sur l'activité 2022 de fait très soutenue. Avec 34 conventions signées, l'année 2022 reprend un rythme plus habituel.

MISSION - ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Voorie aménagements urbains	10	22	9	17	26	16
Bâtiment	11	10	18	3	7	6
Eau assainissement	13	38	14	7	21	11
Tourisme environnement	0	0	0	0	1	1
TOTAL	34	70	41	27	55	34
Montant HT	213 897 €	104 251 €	171 324 €	135 018 €	294 795 €	136 349 €

Les conventions pluriannuelles

Le volume d'affaires en cours est à un niveau très important compte tenu notamment des conventions signées en 2020 et 2021.

Depuis plusieurs années, les adhérents confient à l'Agence des missions en lien avec des projets plus complexes.

Ainsi, la majorité des conventions concernent des opérations dont la réalisation s'étend sur plusieurs exercices budgétaires. C'est le cas notamment des projets relevant du bâtiment et dans une moindre mesure de la voirie. Entre la décision d'entrer en phase opérationnelle (rédaction du programme de travaux) et la livraison d'un équipement (remise à l'utilisateur) il peut s'écouler entre 18 et 30 mois selon l'importance du projet.

De même, dans le domaine de l'eau et l'assainissement, les missions d'accompagnement de renouvellement de délégation de service public induisent des procédures administratives longues et complexes couvrant un calendrier d'intervention d'environ 24 mois.

Ainsi, au 31 décembre 2022, le nombre de conventions en cours est de 95, le solde restant à facturer s'élève à : 391 435,39 € HT

Les réalisations 2022

Liste des conventions signées en 2022

- AZY
Rénovation du Centre socio-culturel
- SENS-BEAUJEU
Aménagement de sécurité du bourg
- MAREUIL-SUR-ARNON
Rhabilitation de la mairie et de la salle des fêtes
- REIGNY
Mise à jour du tableau de classement de voirie communale
- NÉRONDES
Travaux d'aménagement sur la RD6
- LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS
Sécurisation des entrées de bourg
- LE NOYER
Mise à jour du tableau de classement
- CHAMBON
Mise à jour du tableau de classement
- JUSSY-LE-CHAUDRIER
Rénovation énergétique de la salle de fêtes
- Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18)
Assistance pour le diagnostic et le contrôle de la structure de chaussée
- THAUVENAY
Rénovation de deux lavoirs
- BARLIEU
Etude diagnostic assainissement avec cartographie
- CDC ARNON-BOISCHAUT-CHER
Etude diagnostic assainissement
- CHARLY
Création d'un plateau surélevé
- AVORD
Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale
- SMAEP de NÉRONDES
Renouvellement de la DSP eau potable
- MOROGUES
Rénovation énergétique et réorganisation de la salle des fêtes
- VEAUGUES
Diagnostic et contrôle de la structure de la chaussée
- BEFFES
Etude diagnostic assainissement
- SANTRANGES
Etude diagnostic assainissement
- SIAEP LURY-CHÉRY-CERBOIS
Diagnostic et contrôle de la structure de la chaussée
- THAUMIERS
Aménagements de sécurité sur RD953
- SIVOM SOLOGNE-PAYS FORT
Etude patrimoniale eau potable
- SIAEP FARGES-VILLABON
Etude patrimoniale eau potable
- ALLOGNY
Création d'un restaurant scolaire dans une ancienne école
- SIAEP BRINON-CLÉMENT
Etude patrimoniale eau potable
- NANCAY
Rénovation de la mairie
- ARGENT-SUR-SAULDRE
Travaux de voirie rue A. Briant et chemin de Romecrot
- Carottage pour détection amiante et de H.A.P. au pont des Dieux
- IVOY-LE-PRÉ
Réfection de la route de Villiers
- BRINON-SUR-SAULDRE
Etudes diagnostiques d'assainissement collectif
- BOULLERET
Etudes diagnostiques d'assainissement collectif
- VAILLY-SUR-SAULDRE
Renouvellement de la concession de délégation de service public
- BANNÉGON
Aménagement du centre-bourg

Les réalisations 2022



Focus : la transition énergétique

L'accompagnement des projets à caractère environnemental

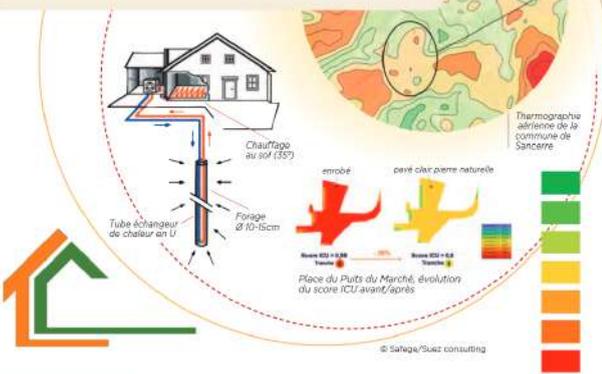
L'envolée des coûts énergétiques et les appels à la sobriété poussent les élus à engager l'accélération de la transition énergétique.

L'Agence propose un service de conseil, d'aide à la décision et d'accompagnement qui va au-delà de l'expertise technique.

L'Agence accompagne ses adhérents dans la recherche de subventions notamment pour :

- > **Identifier des fonds mobilisables** : indispensable étape pour optimiser la faisabilité financière des opérations.
- > **Constituer les demandes** : la complexité apparente des dispositifs, la succession des intervenants rendent nécessaires un accompagnement.
- > **Veiller au respect des conditions d'éligibilité** tout le long du projet : crucial pour garantir l'obtention des fonds.

Les projets favorisant l'efficacité énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique et l'émission de CO2 peuvent prendre de multiples formes.



© Saïage/Suez consulting

Focus : la transition énergétique

L'Agence est sollicitée dans ces domaines et développe son expertise notamment sur les questions suivantes :

• Rénovation énergétique des bâtiments

100 % des projets bâtimentaires suivis par l'Agence intègrent un volet de performance énergétique. Il est souvent la porte d'entrée du projet pour des raisons économiques : souhait de réduire les coûts énergétiques, condition première pour de nombreux co-financiers. L'isolation des bâtiments et l'optimisation des systèmes de production de chaleur sont devenus une évidence. **Les maîtres d'ouvrage, sous l'impulsion des financeurs manifestent de plus en plus d'intérêt pour ces opérations et n'hésitent plus à aller vers des solutions innovantes** (ex : construction en paille).

• Réduction des îlots de chaleur

Dans le contexte actuel de dérèglement climatique, les vagues caniculaires s'intensifient. En France, la fréquence des canicules devrait doubler d'ici 2050.

Les effets de ces vagues de chaleur sont décuplés par les phénomènes d'îlots de chaleur urbains (ICU). Il s'agit d'une élévation localisée des températures en milieu urbain provoquée par les activités humaines et l'urbanisme.

L'Agence intègre cette dimension dans ses propositions. Elle peut commander et accompagner des études spécifiques sur des secteurs restreints (parking, cours d'école) ou, à plus grande échelle : espaces publics. **Les projets intégrant cette dimension peuvent être éligibles à différents financements spécifiques.**

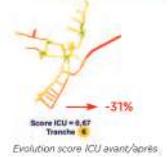
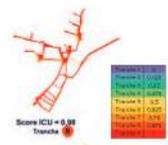
Les études réalisées avec des outils de simulation, présentent des comparaisons entre l'existant et le projet. Ainsi, l'évolution est observée grâce aux modélisations et soulignée par un pourcentage d'amélioration.

• Mise en place de système géothermie

La géothermie est une source importante de chaleur renouvelable. Sa principale application concerne le chauffage des bâtiments, notamment par le recours à des pompes à chaleur couplées à des capteurs enterrés ou exploitant la chaleur d'aquifères superficiels via des forages.

La géothermie permet d'envisager également la production de froid (rafraîchissement des locaux). La mobilisation de financements avantageux visant à faire émerger cette technique encourage les Communes à engager les projets.

L'Agence accompagne des projets en phase d'études comme en phase de réalisation.



Evolution score ICU avant/après.



Les projets réalisés en 2022

Une étude pour la future station d'épuration de Vornay

Le projet débute en 2019 suite au constat du vieillissement de la station d'épuration de la Commune. Mise en fonction en 1981, cette dernière rendait encore de bons et loyaux services mais est devenue trop petite au regard du nombre d'habitants à desservir et des normes actuelles. Le Conseil Municipal décide alors de revoir l'installation existante en envisageant de faire profiter 80% du bourg d'un assainissement collectif. La future station d'épuration aura donc une capacité plus élevée et les réseaux seront modernisés si nécessaire. C'est ainsi qu'un premier contact est pris avec l'Agence CIT pour une Assistance Technique. L'objectif est alors d'établir un diagnostic de la station historique et des réseaux existants. Ce diagnostic est le support qui servira à rédiger le cahier des charges permettant de trouver un bureau d'études capable de répondre aux besoins exacts de la Commune. Ce document a été établi en seulement quelques mois.

Trois années d'études pour valider un projet ambitieux

Dans un deuxième temps, après la rédaction du cahier des charges, la Commune, toujours avec l'aide de l'Agence, lance une consultation des bureaux d'études. Une fois le bureau d'études partenaire sélectionné et les impératifs administratifs résolus, les premiers diagnostics sont réalisés en décembre 2019. Bien sûr, la crise sanitaire du Covid freine le projet. Cependant le rapport est bien rendu en juin 2020. Ce document préconise une révision de zonage afin de

tenir compte des évolutions du territoire. Une année s'écoule alors pour valider cette idée et redessiner un réseau pour desservir, comme prévu au début du projet, 80% des habitants du bourg. Les procédures administratives sont alors lancées puis, en septembre 2022, les analyses de sol sont réalisées. Il s'agit, entre autres, de rédiger le dossier de loi sur l'eau pour valider la conformité de la future construction. Aujourd'hui tout est prêt pour accueillir la future station et commencer la rénovation des réseaux.

Un projet économe en énergie

La future station sera du type filtration naturelle plantée de roseaux. Cette technique permet le cycle naturel d'épuration de l'eau. Le procédé combine l'effet épuratoire naturel des roseaux aux effets filtrants de milieux granulaires (sable, gravier, galet, etc.) plus ou moins fins. Ce système présente de nombreux avantages notamment en termes d'économie d'énergie.

Olivier Dubois, Maire de Vornay

« Pour nous, l'Agence CIT a proposé un accompagnement de grande qualité, ce n'est pas la première fois que nous travaillons avec l'Agence départementale. Nous trouvons là une aide technique très appréciable, qui permet de monter des dossiers compliqués pour des Communes de notre taille. En ce qui concerne le dossier en cours, il est loin d'être terminé puisque le chantier n'a pas encore débuté. L'Agence CIT reste à nos côtés »



Station d'épuration actuelle



Future station d'épuration, plantée de roseaux



Les projets réalisés en 2022

Une halte touristique à Menotou-Salon

A Menotou-Salon l'étang de Farges est bien connu comme un lieu de pêche et de promenade très agréable. Toutefois la municipalité souhaite aller plus loin et faire de cet endroit de 11 hectares un véritable pôle touristique. Il est à noter que le site bénéficie d'un atout non négligeable puisqu'il est adossé à la voie verte*. C'est ainsi que la Commune fait appel aux services de l'Agence CIT pour valider le projet en réalisant une étude d'opportunité.

Un projet fort

Il s'agit bien là d'étudier la faisabilité et de coucher noir sur blanc les idées des élus. Ces derniers cherchent, auprès des experts de l'Agence CIT, des conseils pour aménager le lieu sans le dénaturer et sans oublier ses vocations premières. Il est alors choisi de dédier une aire naturelle de camping pour les cyclistes avec stationnement pour les vélos. Il est également prévu un espace de restauration, des jeux pour enfants, un parcours santé, un itinéraire ludique à faire à vélo et une halte pour les cavaliers. L'aménagement comportera de même un parcours pédagogique, à destination des plus jeunes, autour de la faune et de la flore locale. Ce dernier est mis en place en collaboration avec l'association Nature 18. Il se pourrait même que l'on puisse croiser à proximité quelques vaches highland (La vache Highland est la douce géante écossaise facilement reconnaissable avec ses longues cornes et ses mèches flamboyantes).

Ordonner et chiffrer le projet

La mission de l'Agence CIT, qui connaît très bien le site, est de mettre en forme ces nombreuses idées, de travailler l'ordonnement du futur lieu et d'apporter des éléments autour de la gestion et du financement. Il fallait donner une implantation logique et optimisée de l'infrastructure. L'Agence CIT a également construit le chiffrage pour la gestion et l'entretien des équipements ainsi qu'un phasage des travaux. Cet ensemble, qui pour l'instant est en phase d'étude, devrait se finaliser en 2026, en même temps que la voie verte.

Aujourd'hui donc, l'étude d'opportunité est terminée mais l'Agence CIT reste présente sur ce dossier. En effet l'Agence va accompagner la mairie avec une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour rédiger les pièces écrites (cahier des charges) et le diffuser auprès des paysagistes susceptibles d'aménager les pourtours de l'étang.

Pierre Fouchet, Maire de Menotou-Salon

« Nous avons déjà fait appel à l'Agence CIT à trois reprises, mais c'est une première pour un projet à vocation touristique. J'ai apprécié le côté très professionnel de notre interlocuteur qui a permis de concrétiser des idées parfois un peu vagues au regard des réalités techniques et géographiques. L'Agence CIT est un facilitateur »



* La voie verte ou V48 est une Véloroute touristique qui doit reprendre le tracé d'une ancienne voie ferrée, pour relier Bougees à l'étang du Puits à Argent-sur-Sauloire, avec un prolongement jusqu'à Sully-sur-Loire.



Les projets réalisés en 2022

Un pôle culturel à Argent-sur-Sauldre

Les dépendances du château d'Argent-sur-Sauldre étant inutilisées depuis de nombreuses années la municipalité a l'idée, il y a quelques temps déjà, d'y installer son école de musique, son harmonie, ses associations culturelles et manuelles ainsi que son club de l'amitié. Avant, toutefois, de pousser, d'ici quelques semaines, les portes de ce futur lieu incontournable de la Commune, il a fallu se retrousser les manches...

De gros travaux en perspective

En effet, redonner une nouvelle vie à un bâtiment ancien, qui plus est à proximité d'un château classé par les monuments historiques, peut vite devenir un chantier long et complexe. Le bâtiment existant était certes vaste, mais comportait de nombreuses petites pièces loin de convenir à l'usage attendu des lieux. Il était nécessaire d'être un expert pour évaluer l'étendu des travaux. C'est pour cela que, très rapidement, la Commune prend contact avec l'Agence CIT. Les premiers rendez-vous servent alors à rencontrer les élus et toutes les associations qui bénéficieront de nouveaux locaux. Il fallait définir les besoins de chacun et élaborer les premières projections en termes d'aménagement mais également budgétaires.

Faire cohabiter les associations

Finalement, après plusieurs réunions sur place, il a été décidé d'abattre des cloisons, de refaire les sanitaires, de créer les espaces de vie nécessaires à tous (dont un confortable salle de répétition pour les musiciens), d'aménager des lieux de stockage, de mettre en place un espace de

convivialité et de faire vivre une salle d'activités adaptée au club de l'amitié avec vue sur le château. Ce travail et toutes les étapes du chantier sont menés en équipe avec l'Agence CIT, le Conseil Municipal, la directrice des services techniques d'Argent-sur-Sauldre (Amandine Anceau) et l'architecte en charge du projet (Cabinet Blatter).

« Une parfaite harmonie dans la gestion du projet »

Voilà les mots qui reviennent le plus souvent quand **Anne Cassier, Maire d'Argent-sur-Sauldre** évoque ce dossier. Elle ajoute « ce chantier, qui s'achève en ce moment, a connu de nombreux aléas, retards et surprises de toutes sortes. Il est devenu très compliqué au fur et à mesure du temps (dépôts de bilan des prestataires, non-respect des planning, erreurs de références des matériaux, Covid...). Cependant les problèmes ont été surmontés grâce à la collaboration harmonieuse et à l'excellente communication avec tous les interlocuteurs. L'aide de l'Agence a été précieuse pour les conseils, l'Assistance Technique et administrative sans oublier le soutien tout au long de la rénovation des dépendances pour accueillir notre pôle culturel. Nous avons déjà travaillé avec l'Agence CIT pour des problématiques de voirie et nous sommes ravis d'avoir à disposition une assistance de ce type. Une petite Commune de 2000 habitants, comme la nôtre, ne pourrait, en aucun cas, s'en sortir seule ».



CIT RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Les projets réalisés en 2022

Les voles communales passées au poigne fin à Avord

Riches d'environ 2900 habitants et répartis sur 27 kilomètres carrés la Commune d'Avord avait besoin d'un état des lieux précis de ses voies communales. À la suite d'une présentation des services et des compétences de l'Agence CIT dans les locaux du Conseil Départemental, le Maire d'Avord et son Conseil municipal décident de consulter l'Agence et de lui confier cette délicate mission. La demande est relativement simple mais la tâche l'est beaucoup moins... il s'agit de parfaitement identifier l'état, mais aussi les longueurs, largeurs et surfaces des rues, des trottoirs et des routes de la Commune. L'objectif est, pour la municipalité, de posséder un rapport permettant d'identifier les priorités en termes d'entretien.

Un document exhaustif et des recommandations

Avec l'aide de l'Agence le diagnostic est lancé courant 2021 pour être finalisé fin 2022. Le dossier remis répondra parfaitement aux attentes de la municipalité, allant même au-delà de la demande initiale. L'ensemble des voies est bien répertorié et mesuré, avec, en complément, les différents niveaux de détérioration éventuels (fissures, trous, affaissements...) ainsi que des recommandations techniques de travaux. Finalement cet état des lieux de la voirie engendre plusieurs bénéfices. Il s'agit dans un premier temps de définir un plan pluriannuel d'investissement de travaux d'entretien. C'est ainsi que les travaux sont réalisés avant que les chaussées soient en trop mauvais état, ils coûtent donc moins chers. Ceci permet également par conséquent de maîtriser la ligne budgétaire des

travaux de la Commune. Enfin, autre bénéfice, un peu plus inattendu, mais oh combien pratique, celui de cartographier le territoire. En effet, jusqu'alors, la cartographie était en papier sur de multiples et trop nombreux documents souvent obsolètes. Aujourd'hui cette dernière est devenue numérique. Elle comprend désormais toutes les données (surfaces, noms des rues et des lieux-dits...) et est très facile à consulter.

Indispensable pour aider aux décisions

Finalement, à Avord, la voirie est plutôt en bon état, puisque 5% seulement présente des défauts. Grâce à ce rapport la municipalité programme peu à peu les différentes phases de travaux nécessaires au bon entretien des voiries et au confort de ses habitants.

Alain Blanchard, Maire d'Avord

« Nous avions déjà travaillé avec l'Agence CIT pour vérifier les compactages des fondations des voies. Cette deuxième collaboration a encore été de grande qualité. Cet état des lieux s'est fait en coopération avec les services techniques de la Commune. Ce document est très bien fait, il a été réalisé avec le plus grand soin. Pour nous, il est important de posséder un rapport de ce type pour aider aux décisions et aux choix techniques des travaux. Nous sommes ravis de l'expertise de l'Agence, sans laquelle nous aurions rencontré de grandes difficultés à rédiger un tel document ».



CIT RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Les projets réalisés en 2022

Le bourg aménagé à Bannegon

C'est à la suite de problèmes de stagnation des eaux pluviales (cause de détérioration des chaussées) et donc, à la nécessité absolue de résoudre cette question, ainsi qu'une place du village non valorisée, que l'idée de l'aménagement du bourg est apparue à Bannegon. Il faut bien avouer (au dire des élus) qu'entre les ennemis sur les réseaux et les chaussées, ce joli village médiéval, présente un peu trop de surface goudronnée, trop peu de stationnements, pas assez de verdure, sans oublier, quelques problèmes de sécurité routière. Forte de ces constats la municipalité décide de prendre les choses en mains par un premier contact avec le CAUE* pour travailler sur une esquisse du projet qui servira de base de départ. Elle initie ensuite rapidement une rencontre avec l'équipe de l'Agence CIT. Les échanges initiaux portent alors sur les faisabilités et les contraintes du programme.

Aménager un centre historique n'est pas si simple

La demande de la Commune porte également sur la sécurisation des accès avec la mise en place de dispositifs capables de réduire la vitesse dans le bourg. Il faudra donc réfléchir à l'accessibilité de la place du village et de ses commerces en ayant une vision globale et ne rien perdre du cachet initial du village. Il est nécessaire de rendre le bourg attractif aux yeux de tous. L'étude doit, en complément, prendre en compte les impératifs liés au patrimoine puisque le bourg de Bannegon se situe dans le périmètre des monuments historiques. Ceci rend les choses un peu plus complexe, notamment en ce qui concerne le choix des matériaux et des couleurs.

Début des travaux en 2024

Le projet est lourd pour la petite Commune de Bannegon (300 habitants) mais aujourd'hui il est bel et bien lancé. La partie technique, inspection caméra des réseaux et étude topographique, est en route. L'inauguration du nouveau bourg est prévue courant 2026.

Christian Richard, Maire de Bannegon

« À chaque grande étape du projet, l'Agence CIT se déplace et vient, avec nous, sur le terrain, c'est un atout majeur pour nous appuyer. Notre projet, en phase de préparation a évolué à plusieurs reprises et chaque fois, l'Agence a été réactive. Lorsque j'ai un doute, quelconque soit-il, j'appelle l'Agence et j'ai systématiquement une réponse rapide. L'appui à la rédaction des documents, l'utilisation de certains termes (que nous ne connaissons pas) sont précieux, car d'une phrase à l'autre tout peut changer en termes de possibilités de subventions. Cette expertise, purement technique, permet de régler bien des problèmes. Sans l'appui de l'Agence, nous aurions commis des erreurs qui nous auraient, sans doute, coûté une petite fortune ».

*Le CAUE est un organisme investi d'une mission d'intérêt public. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.



CIT RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Les projets réalisés en 2022

Une école nouvelle génération à Saint-Laurent

Petit village situé à l'est de Vierzon, Saint-Laurent, déjà largement associé à la nature est en train de construire sa future école avec des matériaux locaux et biosourcés.

Rénover ou construire, un choix cornélien

Le projet débute par un constat de l'équipe municipale élue en 2020. L'école du village qui se compose de deux classes est répartie sur deux sites : la première classe se situe à 200 m de la seconde. Voilà une curiosité qui présente bien des inconvénients et des problèmes de sécurité notamment pour rassembler les élèves ou pour synchroniser les activités des enfants et des adultes. L'idée première de la municipalité est donc, naturellement, d'agrandir une des deux classes pour rassembler l'école sur un seul et même site. La Commune mandate alors deux cabinets d'architectes pour mener une étude et faire des propositions. Une fois les études réalisées la Commune constate que le coût des rénovations est plus élevé qu'envisagé. L'enveloppe globale des travaux serait même proche du coût d'un bâtiment neuf. C'est pourquoi, après réflexion, la décision est prise, en concertation avec les professeurs des écoles et l'inspection académique, de construire une nouvelle école. La Commune étant adhérente de l'Agence CIT, il est naturellement décidé de se rapprocher de l'Agence pour un précieux coup de main.

Un cahier des charges exigeant

Une première réunion est alors mise en place avec l'Agence CIT et toutes les personnes concernées par le projet. Il est arrêté, en accord

avec tous les acteurs, de construire un bâtiment neutre ayant un impact environnemental faible. L'école qui s'inscrit parfaitement dans le paysage du village sera constituée de trois salles de classe et d'un espace restauration. Elle sera construite, au maximum, avec des produits biosourcés et locaux. Les murs seront donc en paille fins à la chaux et reposeront sur une ossature en bois. Evidemment un tel projet exige un cahier des charges très rigoureux. Le document sera rédigé grâce à l'expertise de l'Agence. Après dépôt du dossier, la Commune reçoit 13 offres. L'Agence CIT analyse alors ces offres. La Commune présélectionne 3 cabinets, afin que, finalement, elle choisisse celui qui lui semble être le meilleur (le cabinet C+O de Tours).

Conseils avisés et expertises

Aujourd'hui Saint-Laurent est en phase de finalisation des dossiers dans l'objectif du dépôt du permis de construire fin 2023 et de la première pierre début 2024. L'ouverture de l'école, quant à elle, est prévue, en fanfare, à la rentrée 2025.

Fabien Mathieu, Maire de Saint-Laurent

« Les services de l'Agence CIT ont été d'une aide absolue. Nous avons apprécié les conseils avisés et les suggestions, notamment pour la partie restauration, qui semble évidente, mais que nous avions oubliée. Le travail d'ingénierie est un travail de spécialiste, nous remercions l'équipe de l'Agence, avec qui nous poursuivons le projet ».



CIT RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



Hôtel du Département
1 Pl. Marcel Plaisant - 18023 BOURGES
www.cher-ingenierie.fr